Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

DPE erroné négligence diagnostiqueur immobilier

Par Guilhau

Un diagnostiqueur immobilier a indiqué des fausses informations sur mon équipement de chauffage dans un DPE réalisé en mai 2021.

Il est indiqué sur le DPE qu'il y a une chaudière à condensation de 2019 alors que c'est une chaudière standard de 2001.

J'ai découvert seulement après l'achat de la maison que le matériel ne correspondait pas, je n'avais pas eu connaissance de la facture, je l'ai retrouvé dans un tiroir avec l'ensemble des factures comme le vendeur m'avait indiqué. Il n'y avait pas la date de mise en service dans le certificat de chauffage joint à l'acte de vente, juste une case cochée « Non » pour le type de chaudière « à condensation », et je ne m'étais pas renseignée sur les types de chaudières à l'époque, pour moi le critère important est qu'elle était installée en 2019 et j'avais confiance aux vendeurs.

J'ai perdu beaucoup de temps, j'ai déjà vu des permanences d'avocats, à l'amiable, cela n'a rien donné avec les vendeurs, et le diagnostiqueur a seulement répondu qu'il a indiqué les informations que le vendeur lui a fourni et ne nous a pas confirmé si il est venu faire son travail et si il a vérifié l'installation, ce qu'il aurait dû faire, et il ne répond plus.

Je souhaiterais au moins savoir si j'ai les chances de gagner avant de prendre un avocat et surtout les frais qui vont être engendrés?

Merci beaucoup d'avance pour votre aide,
Bien à vous

Par DIU1973

BONJOUR
Seul un juge pourrait répondre à votre question, pas un forum de bénévoles.

Juste un peu d'infos
[url=https://www.dimo-diagnostic.net/actualite-diagnostic-immobilier/erreur-diagnostic-immobilier#retourner]https://www.dimo-diagnostic.net/actualite-diagnostic-immobilier/erreur-diagnostic-immobilier#retourner[/url]